

se perfectionner


PROGRAMME

La vision homéopathique du terrain est une aide à la prescription, curieusement ressentie souvent par les apprenants comme un élément supplémentaire de complexité qu'elle n'est pas. Trouver la constitution de la patiente, son mode réactionnel chronique, doit aider et non pas faire écran.

Pour cela une vision approfondie et étayée de nombreux cas cliniques est nécessaire et fait l'objet d'une journée complète sur le sujet.

- Définition d'une Constitution
- Définition du Mode Réactionnel Chronique
- Les 3 constitutions de base : Carbonique, Phosphorique, Fluorique
- Constitutions et grossesse
- Les 4 Modes Réactionnels Chroniques : Psore, Syçose, Luèse, Tuberculinisme.
- La notion de terrain appliquée à la grossesse
- Les liens entre constitution et MRC - Un peu d'histoire - Evolution - La Dysimmunose.

Objectifs : • Savoir définir un terrain pathologique propre à la femme enceinte ou à la patiente et en comprendre son évolution. • Objectiver une typologie impliquant des caractéristiques physiques, des traits caractériels et des orientations pathologiques.

Samedi 22 janvier 2022
9h00-17h00
120€ 

Samedi 05 février 2022
9h00-17h00
150€ repas compris

Mise à jour du programme : janvier 2019

Inscription en ligne sur ffsh.fr
ou bulletin d'inscription à retourner à l'adresse suivante :
SMB 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : Sage-femme Médecin

Spécialité : Maïeutique Allaitement Autre : _____

Médecine générale Gynécologie/Obstétrique Pédiatrie

Statut : Libéral(e) Salarié(e) Mixte

RPPS : _____ Adéli : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

Tél : _____ email : _____

Facturation : Adresse professionnelle Adresse personnelle

Autre adresse: _____

Cocher la formation choisie : Classe virtuelle Toulouse

Cachet professionnel

Si vous n'en avez pas,
joindre un justificatif professionnel

perf MRC 2022

Titre : Perfectionnement Mode Réactionnel Chronique et Constitution


Durée : 7h00.

Tarif : Présentiel : 150€ repas et pauses inclus- Classe virtuelle ( application Zoom) : 120€. Le prix de la formation comprend : les supports de cours téléchargeables sur le site ffsf.fr, le montant de l'adhésion à la FFSH (fixé à 23€, sauf journées à la carte). Possibilité de régler par CB en ligne.

Prise en charge : La SMB est enregistrée organisme de formation professionnelle sous le n°11 94 08484 94 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat) .

Ainsi nos formations sont susceptibles d'être prises en charge par les OPCO, le FAFPM... sous réserve de modification des modalités de prise en charge et de vos crédits disponibles. Non éligible au FIF-PL. Éligible au crédit d'impôt. Consulter les barèmes et démarches sur [ffsh.fr/formations/prise en charge](https://ffsh.fr/formations/prise-en-charge).

Dates :

- Classe virtuelle  • samedi 22 janvier 2022
- Toulouse : Novotel Toulouse Purpan aéroport - 23 impasse de Maubec - 31300 Toulouse • samedi 05 février 2022

Intervenantes : Françoise Bernadberoy-Prido (Toulouse) et Sylvie Toussaint (classe virtuelle), Sages-femmes, expertes en homéopathie.

Pré-requis : être professionnel de santé : médecin, sage-femme. Avoir déjà suivi un premier cycle en homéopathie.

Objectifs généraux : Compléter les bases théoriques et pratiques de l'homéopathie et savoir appliquer ces compétences en fonction du terrain.

Modalités d'évaluation : Aucune évaluation n'est prévue à l'issue de la journée.

Méthode et outils : • Pédagogie inversée : il est demandé aux stagiaires de consulter le support de cours en amont de la formation afin de gagner en interactivité et privilégier les cas pratiques en présentiel. • Pédagogie interactive avec présentation PowerPoint • Outils de formation continue en ligne (forum, vidéothèque, elearning) • Abonnement à la revue des Cahiers au tarif préférentiel, et vente de livres.

Modalités d'inscription : Dès réception de la demande, nous vous adressons un contrat ou une convention. L'inscription est validée une fois le contrat ou convention signé(e) par le stagiaire et l'école et est signifiée par email. Inscription possible jusqu'à la veille du début de la formation et dans la limite des places disponibles • Si vous êtes en situation de handicap, [contactez-nous](#).

Contact : SMB-FFSH 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort. 01 56 96 98 27. formations@ffsh.fr



Politique des données personnelles : [Cliquez ici](#)

Conditions Générales de Ventes

Objet et champ d'application : Toute commande de formation implique l'acceptation des conditions générales de vente.

Documents contractuels : Le secrétariat délivre sur demande tout élément administratif utile (attestations de paiement, de présence, facture-convention).

Prix, facturation et règlement : Tous nos prix sont indiqués TTC. L'École est exonérée des impôts commerciaux Art 261 du CGI. Les formations de plus de 3 jours sont sujettes à adhésion à l'École, le tarif indiqué comprenant ce prix. Pour être enregistrée, toute inscription doit être accompagnée de son règlement.

Prise en charge par un organisme gestionnaire agréé : La demande de prise en charge des frais de formation doit être réalisée par le stagiaire à l'organisme gestionnaire compétent (OPCO, FIF-PL, FAF-PM, selon éligibilité de la formation...). La SMB ne saurait être tenue responsable de la non-prise en charge finale des frais de formation (manque de crédits, absence, manque de signature, revirement de situation des organismes paritaires).

Conditions d'annulation : Le stagiaire peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient 10 jours avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse formations@ffsh.fr. Dans le cas d'une annulation par le stagiaire survenant dans les 10 jours ouvrés et sur une formation uni-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une séance unique sur une formation pluri-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Une séance de rattrapage peut être proposée dans une autre session à titre gracieux.

Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une formation pluri-journalière, les journées déjà suivies et la séance survenant dans les 10 jours ouvrés restent dues.

La SMB se réserve le droit d'annuler ou déplacer dans le temps ou l'espace une formation selon l'effectif et/ou les contraintes imposées par le calendrier, le lieu des cours, la météo, ou tout autre événement indépendant de sa volonté.

Loi applicable : Les Conditions Générales relèvent de la loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil.

Questionnaire obligatoire

Votre parcours :

- J'ai suivi la Périnat
 - J'ai suivi la FIH
 - J'ai suivi la FSH
 - J'ai suivi une formation dans une autre école
- précisez :

Vous vous formez en homéopathie :

- A la demande de vos patients
- A la demande de votre employeur
- Pour évoluer professionnellement
- Pour évoluer personnellement
- Autre :

Vos attentes :

- Des connaissances théoriques
- Des connaissances pratiques
- Connexion avec d'autres professionnels de la santé qui utilisent la thérapeutique homéopathique
- Temps d'échanges / débat avec les intervenants

Par quels moyens pédagogiques ?

- Cours magistral
- Travail en petit groupe
- Travail chez soi modéré
- Travail chez soi important
- Autre :

Votre formation sera réussie si... :

.....
.....
.....
.....